

Liquidation judiciaire et prêt immobilier

Par Yvette38, le 09/02/2015 à 17:47

Bonjour,

Mon concubin a fait une liquidation judiciaire de son entreprise en nom propre. Lors de la déclaration des créances par le liquidateur(dettes professionnelles et prêt immobilier), il est dit que les dettes sont gelées.

Qu'en est-il du prêt immobilier ? L'organisme prêteur peut-il continuer à prélever les mensualités ? Que dit la loi ?

Merci de votre réponse.

yvette38